

## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2026

### MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Adomos informe ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le lundi **29 juin 2026 à 9h** au 75, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris.

L'avis de réunion valant avis de convocation, comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions présentées à l'Assemblée Générale, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 22 mai 2026, bulletin n°61, complété d'un avis rectificatif à paraître au BALO du 8 juin 2026, bulletin n°68, et l'avis de convocation sera publié dans un journal d'annonces légales le 11 juin 2026. Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans ces avis.

L'avis de réunion valant avis de convocation ainsi que tous les documents et informations prévus à l'article R.22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site Internet de la société : <https://www.adomos.com>.

Les documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée. Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société.

**ADOMOS** (ALADO, code ISIN FR00140153H3), est un groupe spécialisé dans la connaissance client et dispose d'un savoir-faire historique dans la génération de contacts qualifiés. Afin d'accélérer son développement et renforcer son offre, le Groupe va combiner croissance organique et acquisitions ciblées en se concentrant sur des sociétés rentables ayant des activités complémentaires et offrant des synergies attrayantes. Forte de cette expertise et de cette nouvelle dynamique de croissance mixte, ADOMOS ambitionne de devenir à la fois un acteur majeur du marketing digital et de la connaissance clients dans les domaines de la gestion patrimoniale, l'immobilier et la défiscalisation.

[www.adomos.com/bourse](http://www.adomos.com/bourse)

Contact Société : [accueil@adomos.com](mailto:accueil@adomos.com)

Contact Investisseurs/Presse : [adomos@aelium.fr](mailto:adomos@aelium.fr)

#### Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Adomos et à ses activités. Adomos estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans le rapport de gestion 2025 publié le 30 avril 2026 et disponible sur le site internet de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Adomos est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Adomos ou qu'Adomos ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que

les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Adomos diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions Adomos dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.